

Normes et recommandations - Salle d'arts visuels

Les normes obligatoires sont signalées en vert

1. GENERALITES		
1.1	Description	Les activités ne se limitent pas au dessin proprement dit et de nombreuses techniques sont utilisées pour l'éducation visuelle : la peinture, l'impression, le modelage, la sérigraphie, le batik ou la photographie.
1.2	Nombre d'occupants	24 élèves + 1 enseignant-e.
1.3	Surface nette minimale, sans les rangements (m2)	<ul style="list-style-type: none"> • 120m2 pour la salle d'arts visuels ; • 20m2 pour la salle de rangement.
1.4	Hauteur nette minimale (cm)	270.
2. CONSTRUCTION		
2.1	Sol + revêtement	Revêtement non-absorbant et antidérapant. Facilement nettoyable.
2.2	Revêtement des murs	Laisser des murs ou des angles sans aménagements fixes pour l'affichage.
2.3	Fenêtres	Les fenêtres sont conçues afin de ne pas empiéter sur la surface de la salle et les activités pédagogiques tout en permettant une bonne aération naturelle.
2.4	Dispositifs acoustiques	Plafond acoustique (absorption).
3. TECHNIQUES		
3.1	Ventilation	Certaines techniques utilisées en art visuel peuvent dégager de fortes odeurs ou provoquer de la poussière.
3.2	Sanitaires	<p>Salle d'arts visuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 lavabos à fond plat (ou 1 long) avec eau froide et chaude, ainsi que des égouttoirs pour verrerie ; • Distributeur de papier adapté aux élèves (1 feuille de papier à la fois) ; • Distributeur de savon liquide. <p>Salle de rangement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 lavabo avec eau froide et chaude, ainsi qu'un égouttoir pour verrerie.
3.3	Chauffage	Selon projet.
3.4	Electricité	Selon projet
	éclairage	Selon projet. La salle doit pouvoir être obscurcie. Une attention particulière doit être portée à l'éclairage qui doit être optimal pour des travaux artistiques.
	courant fort	Prises électriques 3x230V en suffisance à répartir selon projet.
	courant faible et informatique	<ul style="list-style-type: none"> • 1xRJ-45 PoE ou PoE+ pour borne wifi, installée en hauteur à mi-longueur de la salle ; • 2xRJ-45 et 3x230V pour affichage frontal, désaxées de 70-80cm

		<p>sur la gauche et à 200cm (bord inférieur du boîtier) du sol fini ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2xRJ-45 ou un tube vide permettant une installation facilitée par la suite et 3x230V en fond de classe. Si des équipements mobiles sont privilégiés et qu'un réseau sans fil performant est mis en place, abandon possible des prises RJ-45 en fond de classe.
--	--	--

4. MOBILIERS ET MATERIELS A CHARGE DES COMMUNES		
4.1	Affichage frontal et surfaces d'écriture	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage numérique frontal (ANF) et support mural fixe de type VESA, selon décision DFJC n° 184 ; • Surfaces d'écriture en suffisance (panneaux blancs de préférence ou tableaux noirs préexistants) ; • Selon le choix des communes, support réglable en hauteur ; • Selon le type d'ANF, une barre son ou haut-parleurs de qualité, en particulier pour l'enseignement des langues.
4.2	Mobilier et installations obligatoires	<p>Salle d'arts visuels (120m2)</p> <p>L'espace est organisé en plusieurs zones :</p> <p><u>Zone d'enseignement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Patères à l'extérieur de la classe ; • Un bureau et un siège par enseignant • Tables avec plateaux inclinables et réglables et tabourets réglables pour les élèves. La hauteur des tables doit pouvoir être réglée facilement et rapidement par les élèves. Taille des tables supérieure à 50X70. • Armoires, dont au moins une pouvant se fermer à clé, profondeur minimum 45cm (format de papier A3) • Etagères ouvertes (avec portes coulissantes), modulables et déplaçables, profondeur minimum 45cm (format de papier A3) ; • Meubles de rangements et leurs accessoires (bacs, caisses de rangement, etc.) dont un meuble à papier, profondeur minimum 80cm (format de papier A0) ; • Panneaux d'affichage ou murs aimantés. <p><u>Zone polyvalente</u></p> <p>A la fois un lieu de démonstration, un atelier spécifique (gravure, sérigraphie, batik, ...) et un espace de débordement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grande table de coupe ; • Séchoir à dessins pour format de papier A0. <p><u>Zone de nettoyage</u></p> <p>Eloignée du stock de papier ou de tout appareil délicat, cette zone comporte les éviers et les distributeurs de savons et de papiers (attention aux salissures sur le sol, les murs et le plafond).</p> <p><u>Zone de rangement pour les élèves</u></p> <p>L'espace sera occupé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des armoires fermant à clé, modulables et déplaçables, profondeur minimum 45cm (format de papier A3). Compter au minimum une demi-armoire avec 2 rayons et 2 tiroirs par classe d'élèves. <p>Salle de rangement (20m2)</p> <p>Local attenant, utile à la fois au stockage du matériel de réserve et des outils et produits auxquels les élèves ne doivent pas avoir accès sans</p>

		surveillance ainsi qu'aux travaux de préparation de l'enseignant-e (accès par le couloir et par la salle d'arts visuels). <ul style="list-style-type: none"> • Meubles à papier, modulables et déplaçables, profondeur minimum 80cm (format de papier A0) ; • Armoires fermant à clé, modulables et déplaçables, profondeur minimum 45cm (format de papier A3) ; • Etagères ouvertes, modulables et déplaçables, profondeur minimum 45cm (format de papier A3). Facilement réglables par l'enseignant-e ; • Accessoires du mobilier (bacs, caisses de rangement, etc.) ; • Une grande table polyvalente facilement et rapidement modulable en hauteur par l'enseignant-e et déplaçable pour la coupe de papier ou matériel, taille minimale : 400 cm x 100 cm.
4.3	Matériel ou équipement d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Chariots à roulettes pour déplacer le matériel ; • Poubelles pour le tri des déchets, matériel de nettoyage.
	Matériel ou équipement recommandé	Four à céramique.

5. REMARQUES

Salle de rangement

- Il en faut une au minimum ;
- Le nombre de salles de rangement est à déterminer avec les utilisateurs.

Zone accrochage / exposition

- Selon projet, à combiner éventuellement avec la vitrine d'exposition des cours d'activités créatrices sur textiles et/ou de travaux manuels.

Localisation dans le bâtiment

- A l'étage supérieur, permettant de bénéficier d'un éclairage zénithal ;
- Accès facilité (ascenseur ou monte-charge pour transport de matériaux, supports lourds).